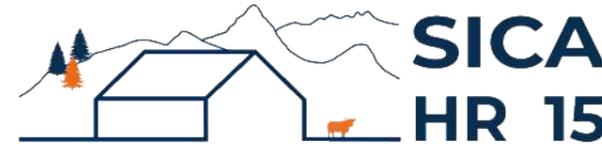


# DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE



Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre

Maître d'ouvrage: **GAEC DE PALISSE**

**Palisse**

**15220 SAINT-MAMET LA SALVETAT**

Localisation

du projet :

**Palisse**

**15220 SAINT-MAMET LA SALVETAT**

## Description du projet de construction

Construction d'un bâtiment de tuerie pour volailles avec zone d'abattage, de transformation et de vente.

## Constitution du dossier

Formulaire de Demande de permis de construire Cerfa 13409-13

PC1a	Plan de situation IGN - Éch: 1/25000 <sup>e</sup>	PC4	Notice descriptive
PC1b	Document d'urbanisme	PC5a	Plan de façades - Éch: 1/200 <sup>e</sup>
PC1c	Plan cadastral - Éch: 1/2000 <sup>e</sup>	PC6	Document graphique d'insertion
PC2-5b	Plan de Masse et de toiture - Éch: 1/500 <sup>e</sup>	PC7-8	Document photographique
PC3	Plans en coupe - Éch: 1/500 <sup>e</sup>		



**SICA Habitat Rural - Cantal**

26, rue du 139<sup>ème</sup> R.I - BP 239  
15002 AURILLAC Cedex  
Téléphone : 04 71 45 55 38

Tampon - Signature:

**A Aurillac, le 18/06/2024**

Dessiné par:

**Marion ARMANDET**

N° Client:  
259

N° Document:  
PC01

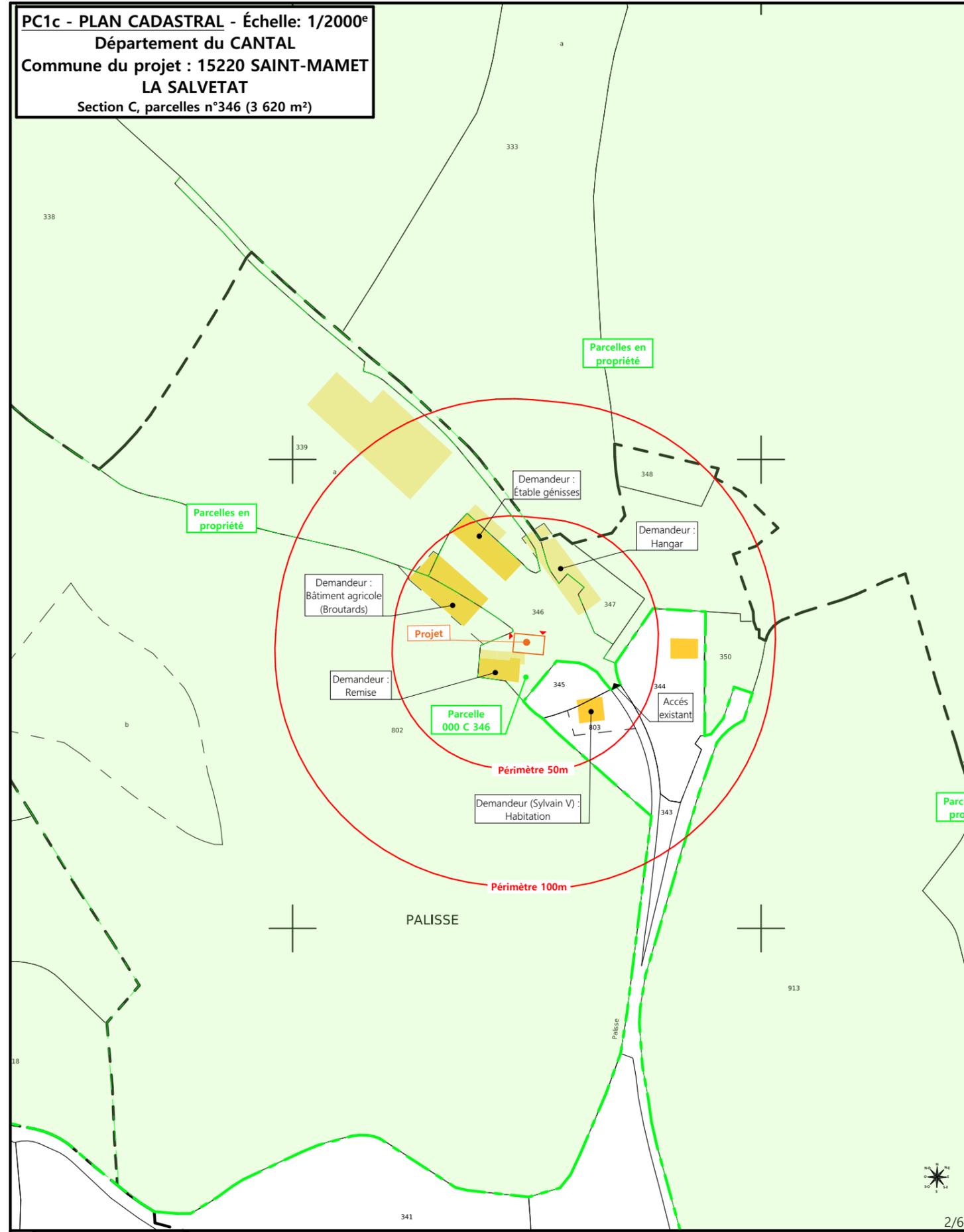
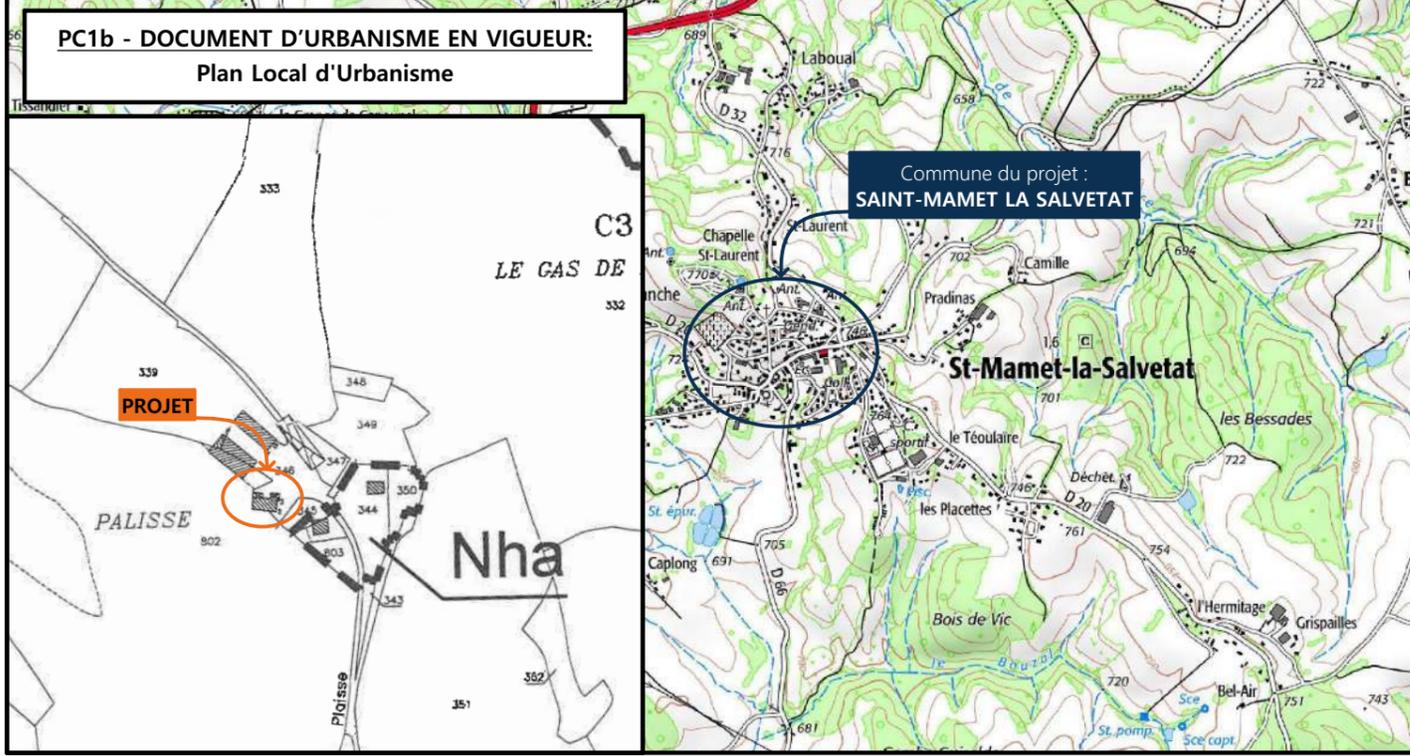
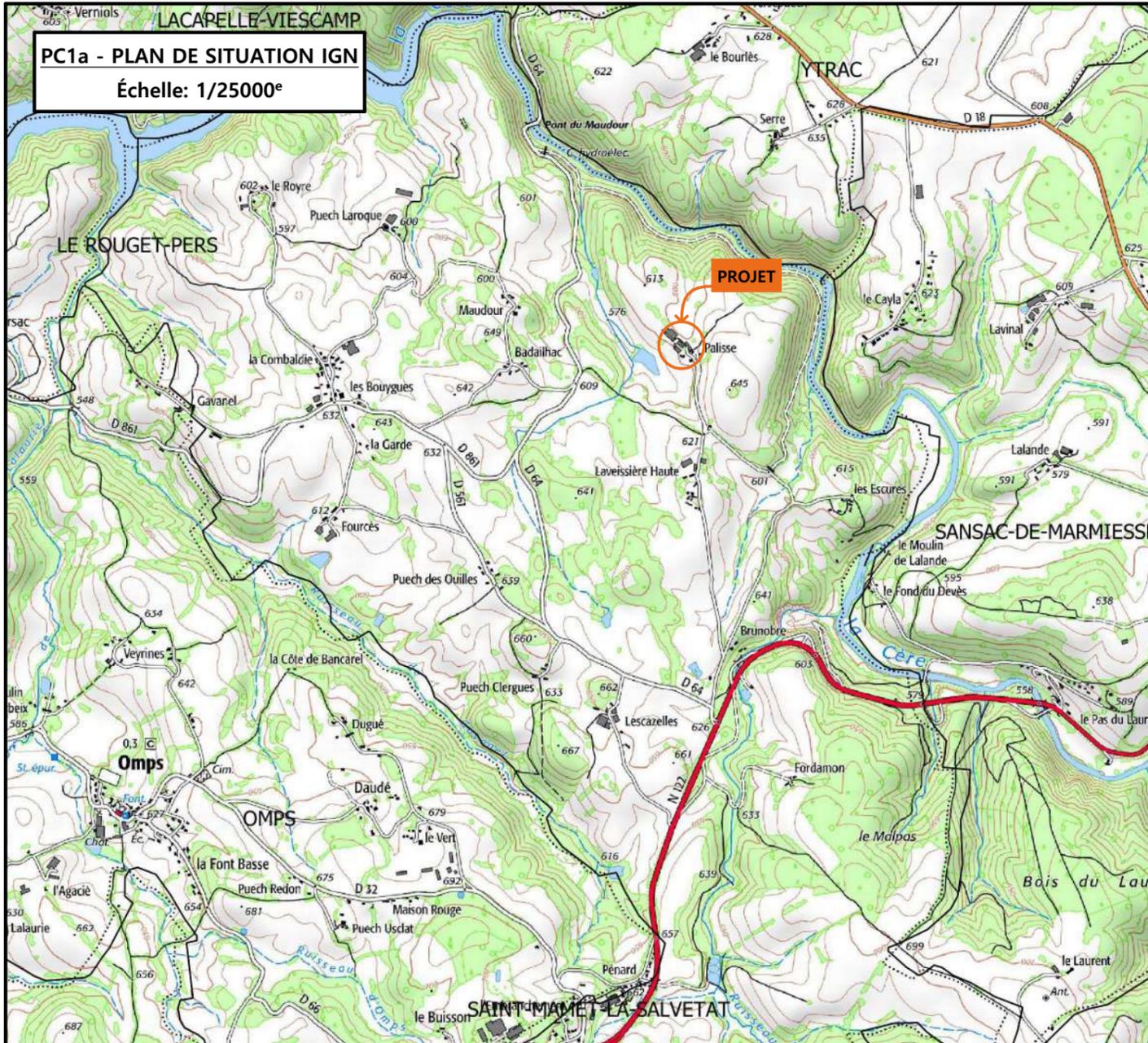
N° de page:  
1/6

Etablissement de plans pour seule DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE et ne saurait, de ce fait, servir en aucune manière de PLANS D'EXECUTION.

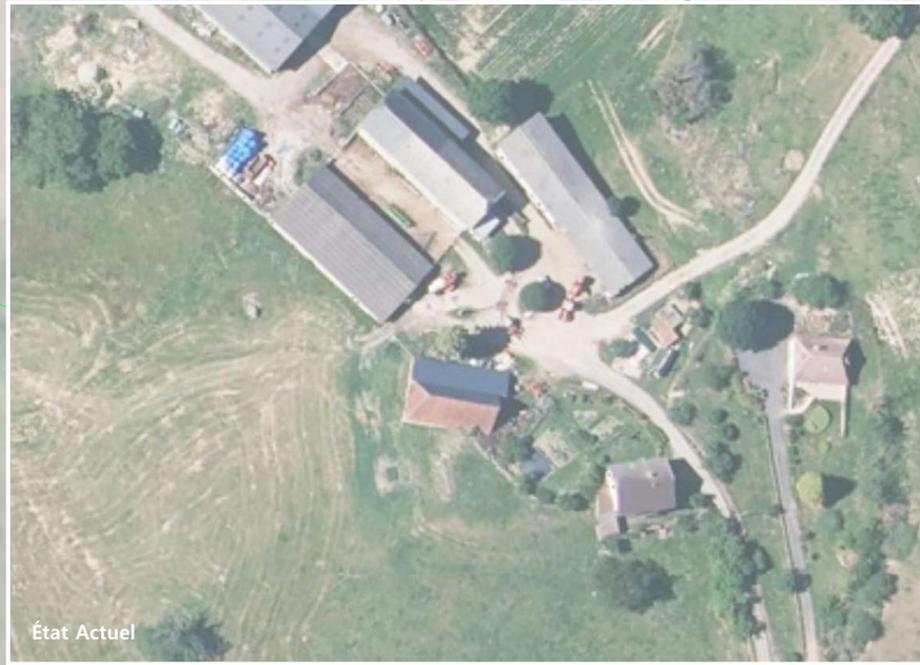
Les cotes de construction indiquées sur ces plans sont données à titre indicatif. Les entrepreneurs, chargés de la réalisation des travaux, devront, par corps d'état et après étude particulière, fournir les plans de détail et toutes les indications nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

Les plans ainsi que l'implantation du bâtiment ont été dessinés sans étude de sol. Il conviendra de faire vérifier le projet auprès d'un professionnel compétent avant la réalisation des travaux.

-	-	-	
-	18/06/2024	M.A.	Dossier initial, première édition.
<b>Ind</b>	<b>Date</b>	<b>Par</b>	<b>Modifications</b>



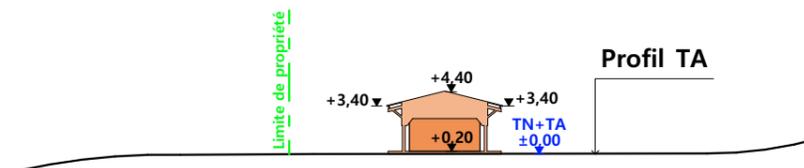
N° Client: 259	Projet : Construction d'un bâtiment pour l'abattage, la transformation et la vente de volailles		Dessiné par: Marion ARMANDET	 Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'ouvrages
	<b>DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE</b>			
	Maitre d'ouvrage: GAEC DE PALISSE	Adresse du projet : Palisse 15220 SAINT-MAMET LA SALVETAT		
<b>PLANS IGN / URBANISME / CADASTRE</b>			PC1a,b,c	Éch: Variée
			Aurillac, le 18/06/2024	



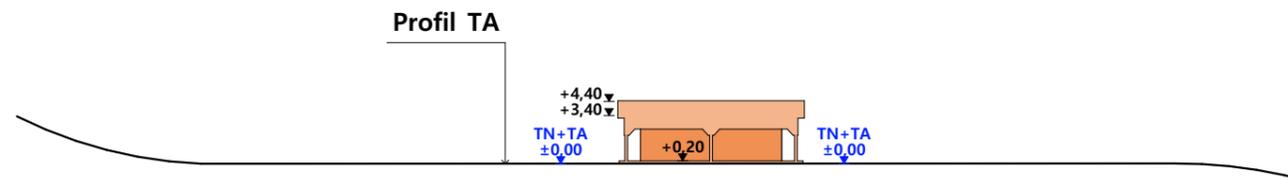
<p><b>Commune du projet :</b> 15220 SAINT-MAMET LA SALVETAT Section C, parcelles n°346 (3 620 m²)</p>	<p>Raccordements AEP et EDF depuis les bâtiments existants Evacuation des EP vers le milieu naturel</p> <p>▶ Accès existant      ▶ Accès à créer</p>	<p>Surface d'emprise au sol créée : 108 m² Surface de plancher créée : 47 m²</p>	<p><b>DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE</b></p> <p>Projet : Construction d'un bâtiment pour l'abattage, la transformation et la vente de volailles</p> <p>Maitre d'ouvrage: GAEC DE PALISSE      Adresse du projet : Palisse 15220 SAINT-MAMET LA SALVETAT</p>	<p>Dessiné par: Marion ARMANDET</p> <p><b>SICA HR 15</b> Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre</p>
<p>Altitude : 600 m</p>	<p>±0,00 Niveau terrain naturel ±0,00 Niveau terrain aménagé</p>	<p>N° Client: 259</p>	<p><b>PLAN MASSE ET PLAN DE TOITURE</b></p>	<p>PC2-5b    Éch: 1:500 Aurillac, le 18/06/2024</p>

## PC3 - PLANS EN COUPE

Échelle: 1:500<sup>e</sup>



Coupe T.N. AA



Coupe T.N. BB

- Bâtiment existant
- Bâtiment projeté

## PC4 - Notice descriptive

### 1-Aspect : projet et localisation

Le projet mené par le GAEC DE PALISSE consiste à construire :

- 1- Un hangar bois non clos à usage d'abri pour atelier de transformation de produits carnés d'une surface d'emprise au sol créée d'environ 108 m<sup>2</sup>.
- 2- Un dispositif d'assainissement non collectif.

Le siège d'exploitation est situé au lieu-dit cadastré "Palisse" sur la commune de SAINT-MAMET LA SALVETAT (15220).

Les constructions envisagées seront implantées sur la parcelle N° 346 de la section C (propriété du demandeur) - zonage A - PLU St-MAMET LA SALVETAT.

Le projet entre dans le cadre de l'installation d'un JA avec pour projet de diversifier l'activité actuelle ; à savoir élevage et transformation de volailles de chair.

Il n'y a pas d'habitation de tiers ni de point d'eau à moins de 50 m du projet (RSD).

### 2-Aspect : environnement

Les eaux souillées occasionnées par le nettoyage de l'atelier seront dégrillées, dégraissées puis envoyées par gravité vers l'outil de traitement projeté.

### 3-Aspect : Impact sur le paysage (cf. document photographique)

Les caractéristiques visibles de construction seront :

- **Charpente** : traditionnelle ; bois massif
- **Pente de toiture** : 25%
- **Couverture** : tôle acier anti-condensation de teinte gris graphite (RAL 7022) y compris tôle de rives et faîtière
- **Débord de toiture** : 50 cm
- **Bardage** : lames de bois pose verticale
- **Portes** : néant
- **Maçonnerie** : dalle bétonnée au sol
- **Panneaux froid teinte blanc**

Implanté sur plateforme existante, il n'y aura pas de travail de terrassement nécessaire.

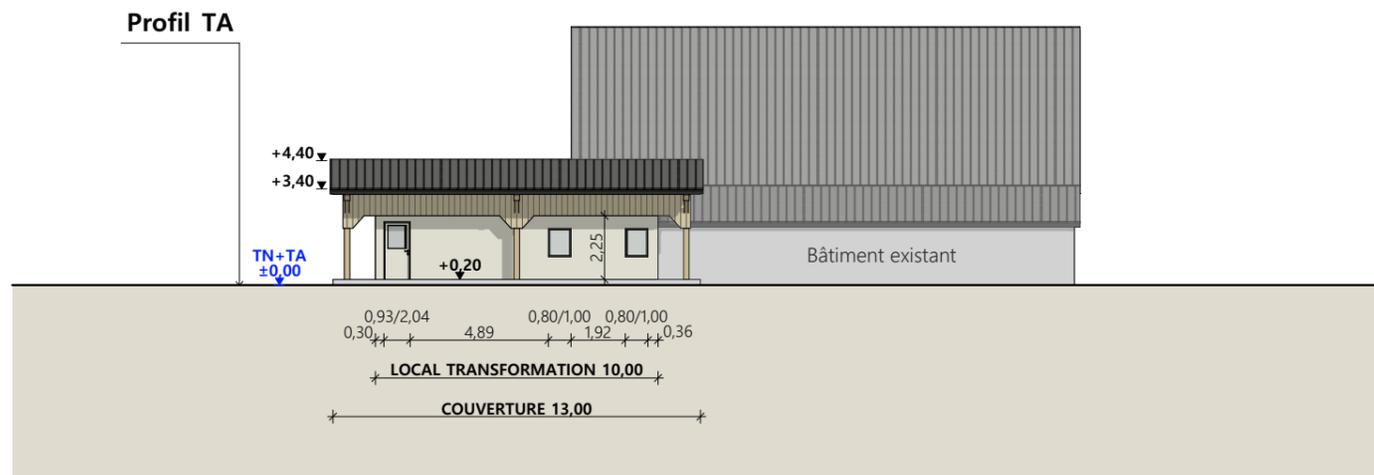
L'accès au site sera inchangé.

Le pourtour (cours et abords) sera stabilisé par empierrement de blocage + couche d'empierrement de finition.

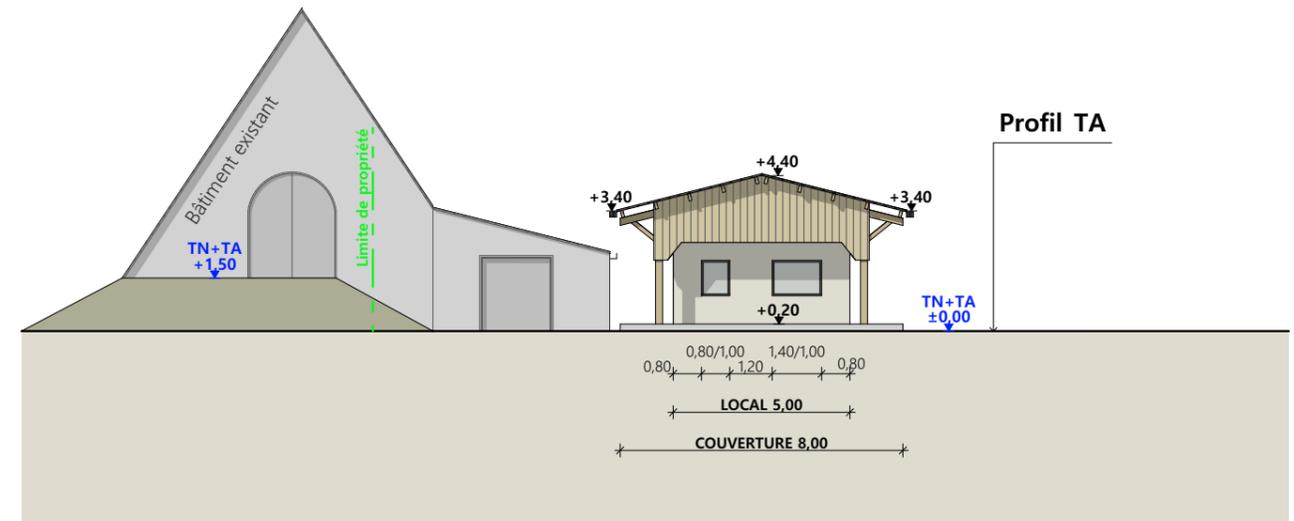
Les EP seront collectées et dirigées par gravité vers le milieu naturel.

Le raccordement en eau et électricité se fera depuis les réseaux existants sur le site d'exploitation.

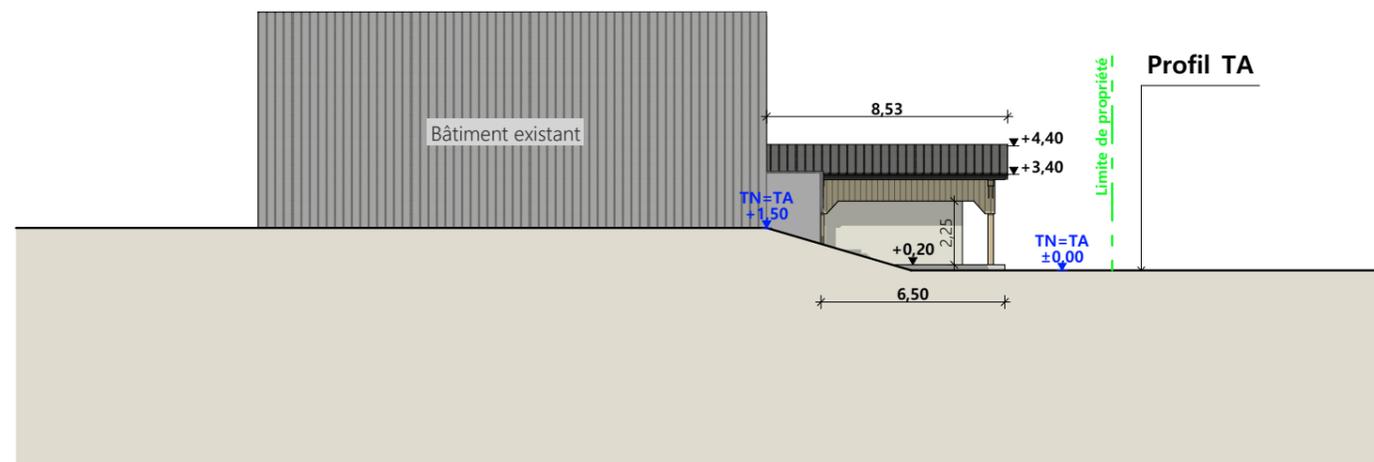
N° Client: 259	Projet : Construction d'un bâtiment pour l'abattage, la transformation et la vente de volailles		Dessiné par: Marion ARMANDET	
	<b>DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE</b>			
	Maitre d'ouvrage: GAEC DE PALISSE	Adresse du projet: Palisse 15220 SAINT-MAMET LA SALVETAT		
	<b>COUPE T.N. + NOTICE DESCRIPTIVE</b>			
	PC3-4	Éch: 1:500		
	Aurillac, le 18/06/2024			



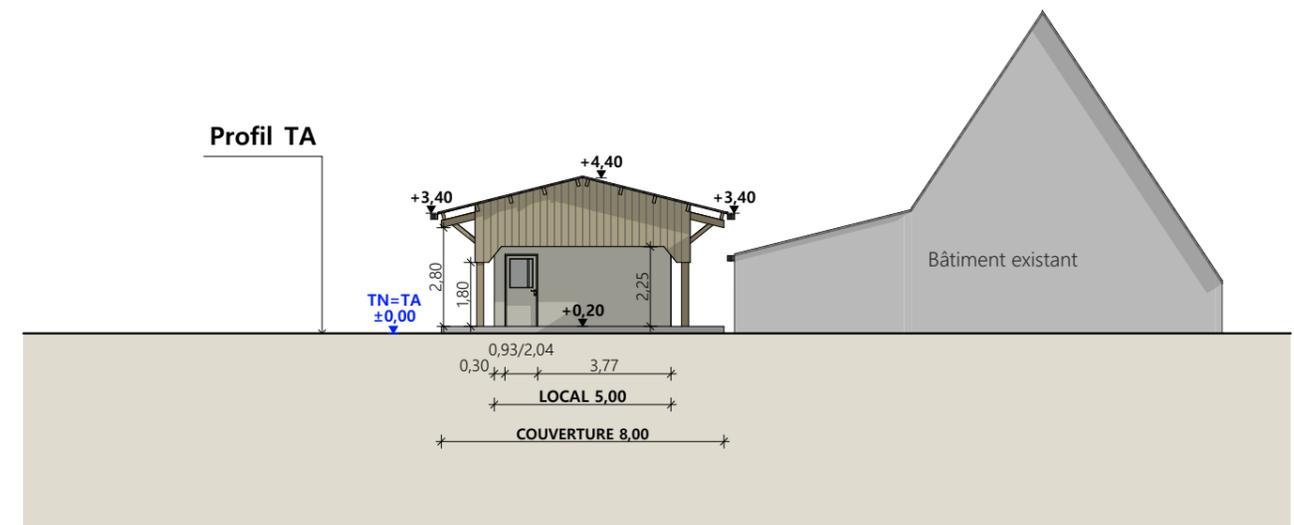
Façade Nord



Façade Est



Façade Sud



Façade Ouest

**Matériaux :**

- Maçonnerie : - Dalle béton ht.0.20 m
- Bardage : - Bois (couverture), panneaux froid (local de transformation)
- Menuiseries : - PVC + translucide
- Charpente : - Bois
- Couverture : - Acier RAL 7022

N° Client: 259	Projet : Construction d'un bâtiment pour l'abattage, la transformation et la vente de volailles		Dessiné par: Marion ARMANDET	
	<b>DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE</b>			
	Maitre d'ouvrage: GAEC DE PALISSE	Adresse du projet: Palisse 15220 SAINT-MAMET LA SALVETAT		
<b>PLANS DE FACADES</b>			PC5a	Éch: 1:200
			Aurillac, le 18/06/2024	

PC7 - Vue 2

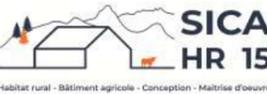


PC6 - Vue 1

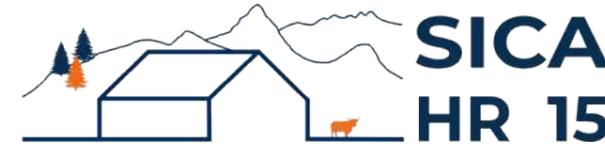
PC6 - Vue 1 Insertion

PC8 - Vue 3



N° Client: 259	Projet : Construction d'un bâtiment pour l'abattage, la transformation et la vente de volailles		Dessiné par: Marion ARMANDÉT	 <small>Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'ouvrage</small>
	<b>DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE</b>			
	Maitre d'ouvrage: GAEC DE PALISSE	Adresse du projet : Palisse 15220 SAINT-MAMET LA SALVETAT		
<b>DOCUMENT GRAPHIQUE</b>		PC6-7-8	Éch: sans	
		Aurillac, le 18/06/2024		

# DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS



Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre

Maître d'ouvrage: **GAEC DE PALISSE**  
**Pleinches**  
**15220 SAINT-MAMET LA SALVETAT**

Localisation  
du projet: **Palisse - Falguières**  
**15220 SAINT-MAMET LA SALVETAT**

## Description du projet de construction

Construction d'un bâtiment de tuerie pour volailles avec zone d'abattage, de transformation et de vente.

## Constitution du dossier

DET1	Vue au sol aménagement - Éch: 1/100 <sup>e</sup>		
DET2	Coupe de principe - Éch: 1/100 <sup>e</sup>		
DET3	Perspectives 3D		



Conseiller Bâtiment:

**Vincent CHARBONNEL**

Chambre d'agriculture du Cantal  
26, rue du 139<sup>ème</sup> R.I - BP 239  
15002 AURILLAC Cedex  
Téléphone : 04 71 45 55 00



A Aurillac, le 18/06/2024

Dessiné par:  
**Marion ARMANDET**

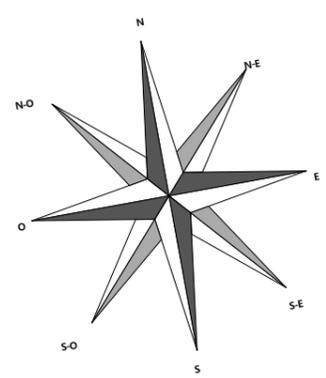
N° Client: 259	N° Document: TECH01	N° de page: 1/4
-------------------	------------------------	--------------------

Établissement de plans pour seule DEMANDE DE DOSSIER TECHNIQUE ET CONSEIL et ne saurait, de ce fait, servir en aucune manière de PLANS D'EXECUTION. Ils ne sont pas nécessaires pour l'instruction du permis de construire.

Les cotes de construction indiquées sur ces plans sont données à titre indicatif. Les entrepreneurs, chargés de la réalisation des travaux, devront, par corps d'état et après étude particulière, fournir les plans de détail et toutes les indications nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

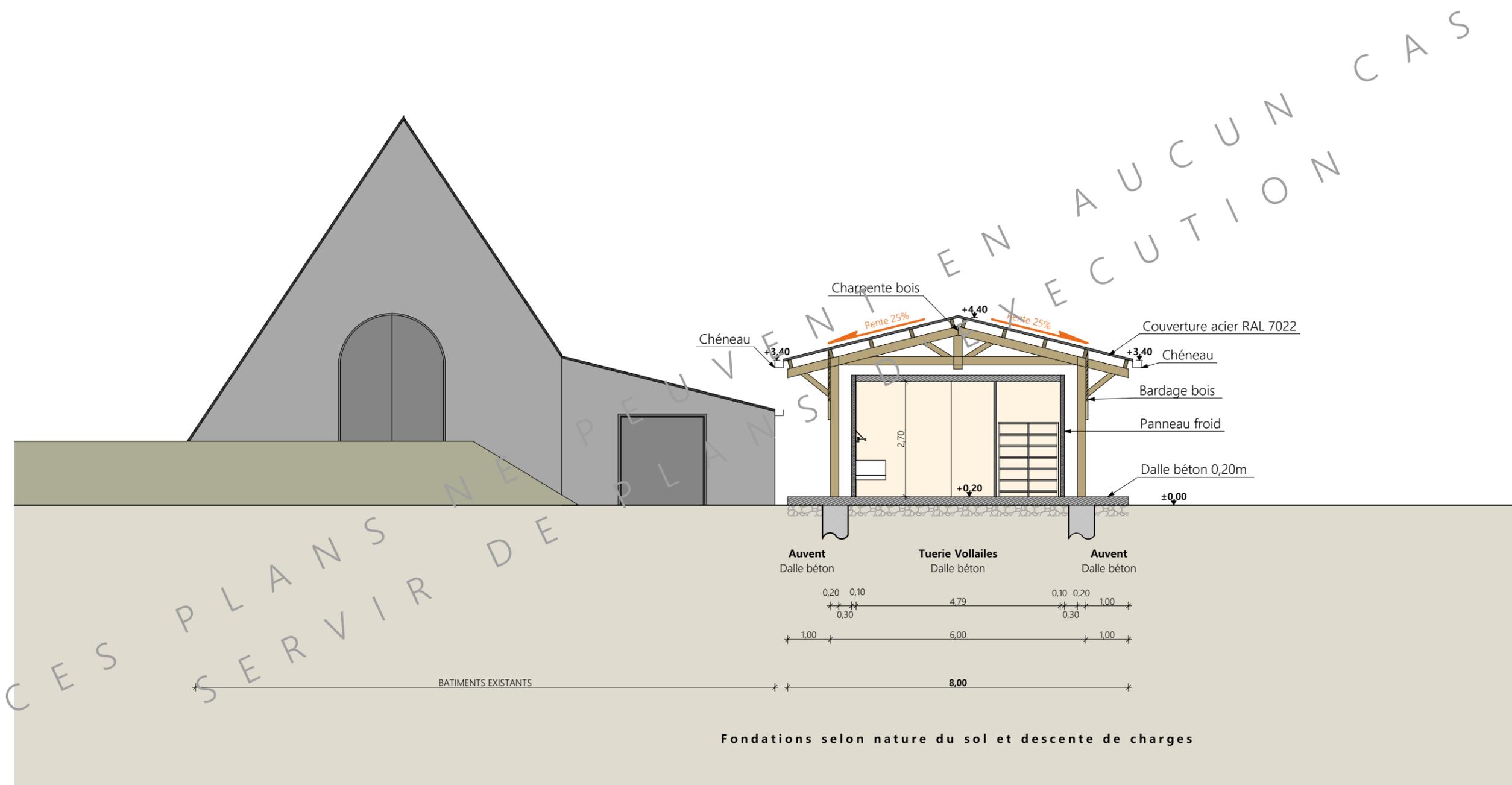
Les plans ainsi que l'implantation du bâtiment ont été dessinés sans étude de sol. Il conviendra de faire vérifier le projet auprès d'un professionnel compétent avant la réalisation des travaux.

-	18/06/2024	M.A.	Dossier initial, première édition.
<b>Ind</b>	<b>Date</b>	<b>Par</b>	<b>Modifications</b>



Projet: Construction d'un bâtiment pour l'abattage, la transformation et la vente de volailles		Dessiné par: Marion ARMANDET	
<b>DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS</b>		Maitre d'ouvrage: GAEC DE PALISSE - Palisse 15220 SAINT-MAMET LA SALVETAT	
<b>VUE AU SOL</b>		DET1	Éch: 1:100 <sup>e</sup>
		Aurillac, le 18/06/2024.	
		Conseiller Bâtiment: Vincent CHARBONNEL	





Coupe de principe AA

Projet: Construction d'un bâtiment pour l'abattage, la transformation et la vente de vollailles		Dessiné par: Marion ARMANDET	
<b>DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS</b>		Maitre d'ouvrage: GAEC DE PALISSE - Palisse 15220 SAINT-MAMET LA SALVETAT	
<b>COUPE DE PRINCIPE</b>		DET2	Éch: 1:100°
		Aurillac, le 18/06/2024.	
		Conseiller Bâtiment: Vincent CHARBONNEL	





<small>Projet:</small> Construction d'un bâtiment pour l'abattage, la transformation et la vente de volailles		<small>Dessiné par:</small> Marion ARMANDET	 <b>CHAMBRE D'AGRICULTURE CANTAL</b>
<b>DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS</b>		<small>Conseiller Bâtiment:</small> Vincent CHARBONNEL	
<small>Maitre d'ouvrage:</small> GAEC DE PALISSE - Palisse 15220 SAINT-MAMET LA SALVETAT		<b>PERSPECTIVES</b>	
	DET3	Éch: sans	
	Aurillac, le 18/06/2024.		